

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM OU RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ MAIL : _____

PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE : NÉ(E) LE _____ À _____

Carte d'identité Permis Passeport

NUMÉRO

DÉLIVRÉ LE/...../..... PAR

POUR LES COMMERCANTS (fournir une copie des documents et une attestation de RC)

Registre du commerce Registre des métiers

N° LIEU

N° Siret code APE

Désignation des marchandises proposées lors de la bourse

PIECES NEUVES	AUTO/MOTO ANCIENNES	CYCLO/MOBYLETTES	MOTOS ANCIENNES	DOCUMENTATIONS
QUADS/KARTS	ACCESSOIRES VETEMENTS	PIÈCES DETACHEES AUTOS ANCIENNES	PIECES DÉTACHÈES MOTOS ANCIENNES	OUTILLAGES

En intérieur, des tables de 2m peuvent être fournies, merci de signaler le nombre.....

En intérieur, le sol et les tables devront être protégés de toutes salissures

Tarif désignation	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
NOMBRE DE METRES EN EXTERIEUR (mini 3 mètres)		3 €/m	
NOMBRE DE METRES EN INTERIEUR (mini 3 mètres)		5€/m	
VENTE DE VÉHICULES		5€	
TOTAL			

CHÈQUE DE RÉGLEMENT A L'ORDRE DU COMITE DE LA FOIRE D'AUTOMNE

23 rue de l'église 61110 REMALARD EN PERCHE

NOM PRENOM.....

Je m'engage à respecter le règlement

Fait le A.....

Signature

INFORMATIONS

- Accueil des exposants à partir de 6h30.
- Ouverture au public de 8h30 à 18h
- Le prix du mètre linéaire est fixé à l'extérieur à 3 € le mètre et à l'intérieur à 5 € le mètre (3 mètres minimums)
- La largeur permet de mettre le véhicule de l'exposant en extérieur, toutefois aucun véhicule ne peut être exposé en intérieur !
- Pour la vente d'un véhicule le prix forfaitaire est fixé à 5 € par véhicule !

REGLEMENT

LE COMITE DE LA FOIRE D'AUTOMNE:

- Se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.
- Attribue les emplacements après inscription et paiement par le demandeur.
- Décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel d'un exposant.
- Ne tolérera aucun emplacement en dehors du périmètre de la bourse d'échange.

L'EXPOSANT S'ENGAGE

- À respecter les horaires de la manifestation
- À respecter toutes les consignes données par l'organisateur
- À respecter les lieux mis à disposition
- À laisser l'emplacement propre lors de son départ (aucun déchet ne pourra être laissé sur place)
- À ne pas circuler dans l'enceinte de la bourse pendant les heures de présence du public lors de la manifestation, avec son véhicule.
- À ne pas sous-louer son emplacement.

Le non respect de ce règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate et sans remboursement ni de versement d'indemnités.

Des poubelles de tri sélectif seront à votre disposition sur le site

Le paiement du droit d'inscription vaut acceptation du règlement